



Xavier Péricat (UMP) juge « totalement contestables » les arguments d'une annulation de l'élection

(16/10/2011 08:20)

L'élection de l'UMP Xavier Péricat sur le canton d'Argenteuil-Ouest sera-t-elle annulée par le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise ? Le Rapporteur public s'est prononcé mercredi dans ce sens s'appuyant sur deux moyens soulevés par le socialiste Nicolas Bougeard, candidat malheureux en mars dernier. « Deux moyens essentiels qui sont, de mon point de vue, totalement contestables et pour lesquels j'ai immédiatement répliqué », fait savoir Xavier Péricat. « Parce que l'annulation d'une élection par un Tribunal amène souvent suspicion et doute quant à la régularité des moyens employés, je tiens à rassurer les électeurs qui m'ont fait confiance et l'ensemble des Argenteuillais en précisant la situation ».

Xavier Péricat s'explique d'abord sur la présence sur les livres d'émargement de 36 signatures « différentes » entre le premier et le second tour du scrutin. « Ce moyen pourrait évidemment être retenu si je n'avais pris la précaution de recueillir une attestation de chacune des personnes lesquelles m'ont spontanément précisé être venues voter en personne et avoir bel et bien signé personnellement le cahier d'émargement, explique le candidat UMP devenue conseiller général. **Chacun comprendra qu'il est normal qu'une signature puisse être légèrement différente voire très différente et ce pour plusieurs raisons** ». Et l'élu de les lister : « la signature d'une personne très âgée, la signature d'une personne « qui tient un enfant dans les bras au moment de signer », la signature d'une personne qui maîtrise mal la langue française ... ».



Autre élément retenu par le rapporteur public : la tenue de propos mettant en cause le socialiste Nicolas Bougeard sur un blog politique. « **Suis-je responsable du contenu d'un blog qui ne m'appartient pas, dont je connais pas l'identité du webmaster, dont je n'ai aucune possibilité de modérer voire d'interdire un certain nombre de commentaires ? Suis-je responsable enfin des commentateurs anonymes qui se défoulent sur le web... pour l'un ou l'autre des candidats ?** » interroge Xavier Péricat

Xavier Péricat promet de publier les conclusions retenues par le tribunal sur son blog. Et si le jugement du tribunal lui était défavorable, le conseiller municipal d'Argenteuil assure qu'il prendra « le temps de la réflexion » et fera « **appel, le cas échéant, de la décision** ».

Cette décision du tribunal est attendue pour lundi ou mardi.

http://www.vonews.fr/article_15111

©vonews - Oct 2011